

# Une refonte du Plan local d'urbanisme en débat



*Le PLU d'Erquy, en totale refonte, devra tenir compte des nombreuses lois limitant la construction, qui s'imposent désormais aux communes.*

Ouest-France

Vendredi, près de 200 habitants ont participé à un échange sur la « refonte totale » du PLU. Objectif : concilier accueil des habitants et protection du littoral, en vue d'une adoption en 2026.

Vendredi, à la salle de l'Ancre des mots, la mairie d' Erquy avait invité la population à venir débattre autour du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU). Près de 200 Réginéens s'y sont déplacés.

**« Le PLU actuel date de 2008. Depuis, de nombreuses lois ont été ajoutées, qui ont toutes le même objectif, préserver les terres agricoles et naturelles » ,** insistait Marie-Paule Allain, adjointe en charge de l'urbanisme, qui a présenté le contexte législatif et les enjeux. « Dès 2010, on prévoyait déjà le réchauffement climatique et, depuis, les choses se sont amplifiées et durcies. Le PLU est encadré par la loi littoral, la loi climat résilience et la loi zéro artificialisation nette (ZAN). Il doit aussi répondre aux impératifs du schéma de cohérence territorial (SCOTT). »

La loi ZAN impose également un premier jalon à 2031 de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricole et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

**Le nombre de permis de construire « en chute libre »**

« Nous avons l'obligation de mettre notre PLU en conformité. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans une révision, mais dans une refonte totale, » complétait l'adjointe. Depuis 2018, les constructions proches du littoral ne sont plus autorisées. « **En 2023, nous avons suspendu les autorisations qui passaient au travers, en mettant en place le PADD** (Projet d'aménagement et de développement durables) . » De nombreuses zones sont aujourd'hui devenues inconstructibles dans la commune.

Les Reginéens présents se sont inquiétés notamment de la capacité de la commune à accueillir de nouveaux habitants. « **Nous avons mis en place une servitude de résidence principale** , a répondu l'adjointe. **Les secteurs désignés ne pourront désormais recevoir que des résidences principales.** »

L'adjointe s'inquiète de voir le nombre de demandes de permis de construire « **en chute libre à Erquy** » . Les investisseurs ne sont plus intéressés en raison des « **trop nombreux contentieux** » , dès lors qu'un projet inclus, comme la loi l'y oblige, des logements sociaux.

## Une enquête publique en juin

Le PLU devrait être arrêté mi-décembre, après une prochaine réunion le 21 novembre avec les personnes publiques associées. Le dossier sera examiné pendant plusieurs mois par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Une enquête publique aura lieu en juin et son approbation par le préfet est prévue à l'automne 2026. « **En attendant l'approbation du PLU, on est obligé de faire un sursis à statuer, plusieurs demandes restent en attente** », conclut Marie-Paule Allain, qui a également, cependant, annoncé, la construction d'un collectif de cinq logements, qui va démarrer la semaine prochaine, rue des Patriotes.